



CLASSIQUES  
GARNIER

FALKOWSKI (Wojciech), SASSIER (Yves), « Avant-propos », in SASSIER (Yves), FALKOWSKI (Wojciech) (dir.), *Confiance, bonne foi, fidélité. La notion de fides dans la vie des sociétés médiévales (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, p. 7-11

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-07902-6.p.0007](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-07902-6.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2018. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVANT-PROPOS

Le mot *fides* vient de fort loin. Historiens et philologues qui se sont penchés sur sa signification lui assignent la même racine indo-européenne – *beith* – que le mot grec Πίστις<sup>1</sup>. *Fides* contient lui-même l'étymon d'une foule de substantifs, adjectifs, verbes ou adverbes et d'antonymes de ces mots : *fidus/infidus/perfidus*, *fidelis/infidelis/confidelis*, *fideliter/infideliter/perfide/perfidiose*, *fidelitas/infidelitas/perfidia*, *fiducia*, *fidentia*, *confidentia*, *fiderel/diffidere/confidere* etc. Les lettrés romains ou médiévaux lui attribuèrent enfin une commune racine avec le mot latin *foedus*, désignant le pacte ou le traité conclu sur le fondement de la *fides*<sup>2</sup>.

En latin classique, *Fides* signifie tout à la fois la promesse faite, le respect de la parole donnée, la bonne foi-sincérité-loyauté, « la qualité propre d'un être », écrivait E. Benveniste, « qui lui attire la confiance et s'exerce sous forme d'autorité protectrice sur qui se fie à lui », le crédit moral dont on est digne ; elle signifie en retour la confiance que l'on met entre les mains d'autrui et dont ce dernier dispose<sup>3</sup>. Omniprésente dans l'ancienne Rome, elle désignait de façon générale un état d'esprit – un état d'esprit stable, une vertu revendiquée par les Romains comme les différenciant de tous les autres peuples – qui devait guider l'ensemble des actions, des comportements, des engagements de l'être humain à l'égard d'autrui, ou d'une communauté d'hommes à l'égard d'une autre communauté : le peuple romain plaça

---

1 Voir en particulier É. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, 2 tomes.

2 Servius, Aen. VIII, 64 : *Cicero foedera a fide putat dicta* ; Isidore de Séville, Etym. : *Foedus est pax quae fit inter dimicantes vel a fide, vel a fœtialibus id est sacerdotibus dictum*. Paul Diacre, *Sexti Pompei Festi de verborum significatu*, éd. Lindsay, 1913, p. 74. *Foedus appellatum [...] vel quia in foedere interponabitur fides*.

3 Sur les différents sens de *fides*, voir aussi G. Freyburger, *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*. Paris, 1986.

*Fides* au rang des divinités et prétendit être par excellence, comme le souligna P. Boyancé en une remarquable contribution parue en 1964, le « peuple de la *fides*<sup>4</sup> ». Quelques phrases de ce bel article évoquant le serment et le geste de la main droite qui accompagnaient nombre de ces engagements, ne sont pas inutiles à rappeler. L'étroit lien entre serment et *fides* tire son origine, écrit P. Boyancé, de « l'idée que le Romain se fait d'un ordre universel, où le dieu suprême intervient pour sanctionner les engagements qu'on a pris en l'invoquant ». Il ajoute un peu plus loin : « Ce qui donne à la main droite sa valeur, c'est qu'en elle passe la *fides* de la personne qui s'est elle-même, par le serment, enrichie de la *fides* de ce témoin, de ce garant par excellence qu'est la divinité invoquée. La *fides*, qui va du supérieur à l'inférieur, vient du Supérieur par excellence, du Stable et du Solide par excellence qui est la divinité, qui est l'ordre du monde ».

Mot polysémique sans doute, que *fides*, s'adaptant à divers contextes, auquel, bien sûr, il convient aussi de conférer le sens purement religieux que l'on connaît et qu'aborderont certaines des études présentées ici : il s'agit alors d'un engagement exclusif, personnel et durable de dépendance, d'une attitude de confiance et d'abandon envers la divinité. Quelques unes des contributions insisteront sur le fait que le mot *fides* n'est, dans certaines régions, à certaines époques ou chez certains auteurs, utilisé que dans ce sens religieux, d'autres mots dérivés tels que *fidelitas* venant alors occuper le terrain des relations sociales. Soulignons aussi que *fides*, même lorsqu'elle n'a pas ce sens exclusivement religieux et touche aux relations intracommunautaires ou intercommunautaires, n'en est pas moins profondément imprégnée de religiosité et de sacralité et le restera au Moyen Âge sous l'aspect – Dieu, témoin de l'engagement, le sanctionne – mentionné par P. Boyancé, autant que sous cet autre aspect exprimé au VII<sup>e</sup> siècle par Isidore de Séville au livre VIII de ses *Etymologies* et liant étymologiquement *fides* au verbe *fi* : « Le *nomen fidei* peut être prononcé lorsqu'en toute chose est effectif (*fiat*) ce qui a été dit ou promis. Et la *fides* est appelée du fait qu'est accompli (*fiat*) ce qui a été décidé entre deux personnes, *de même qu'entre Dieu et*

4 P. Boyancé, « les Romains, peuple de la *fides* », *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, Lettres d'humanité, 1964, 23, n° 4, p. 419-435. Voir aussi P. Grimal, « *Fides* et le secret », *Revue de l'histoire des religions*, 1974, 185-2, p. 141-155.

*l'être humain*<sup>5</sup> ». Ainsi la relation de *fides* entre les hommes se doit-elle d'être calquée sur la *fides* liant le croyant à Dieu, la prolongeant en quelque sorte.

La *fides*, comme l'*aequitas* ou la *justitia* avec lesquelles elle voisine fréquemment dans les sources, exprimait à Rome une exigence forte de perfection éthique ; elle l'exprime toujours au Moyen Âge et demeure, elle-même comme certains de ses dérivés (le mot *fidelitas*, notamment, qui, soulignons-le de nouveau, semble bien, notamment au delà du x<sup>e</sup> siècle, être plus fréquemment utilisé que *fides*), omniprésente dans les relations humaines et dans les dynamiques des sociétés du temps. Pour ne donner ici qu'un seul exemple peu développé, sauf une ou deux exceptions, par les études publiées dans ce recueil, celui des vertus requises du gouvernant, l'on évoquera tour à tour Cicéron et Richer de Reims : Le premier a consacré quelques passages de son *De Officiis* à *fides*, soulignant sa valeur morale, soulignant aussi que le fondement de la justice est la *fides* impliquant *constantia* et véracité dans les paroles et les conventions<sup>6</sup>. Le gouvernant, écrit-il au livre I, doit se souvenir que c'est à sa *fides* que sont confiés le soin de représenter sa cité (*personam civitatis se gerere*) et de soutenir sa dignité, celui de conserver les lois, de délimiter les droits de chacun<sup>7</sup>. Richer de Reims<sup>8</sup>, dix siècles après Cicéron, est lui aussi, comme le souligne l'une des contributions présentes dans ce recueil, un grand utilisateur du mot

5 *Étymologie*, VIII, 2-4 : *Nomen fidei inde est dictum si omnino fiat quod dictum est aut promissum. Et inde fides vocata, ab eo quod fit illud quod inter utrosque placitum est, quasi inter deum et hominem.* La première partie de cette formule peut être comparée à Cicéron, *De re publica*, IV, 7 : *Fides enim nomen ipsum mihi videtur habere, cum fit, quod dicitur*, ou à ce que Cicéron écrit au *De officiis*, I, 23 : *Credamus quia fiat quod dictum est appellatam fidem.*

6 *De officiis* I, 23 : *Fundamentum autem est iustitiae fides, id est dictorum conventorumque constantia et veritas.*

7 *De officiis* I, 124 : *Est igitur proprium munus magistratus intelligere personam civitatis se gerere debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, infra describere, ea fidei suae commissa meminisse.* Sur la *fides* chez Cicéron, voir aussi *De officiis*, IX, 33 ; *De republica*, II, 2.

8 *Richeri historiarum libri IIII*, éd. H. Hoffman, *MGH Scriptores*, Hanovre, 2000, p. 237-239 (IV-11). Voir aussi l'édition de R. Latouche, aux Belles Lettres, Paris, 1930, avec traduction en français. Sur Richer, voir en particulier, outre les présentations de ces deux éditeurs, H. H. Kortüm, *Richer von Saint-Remi : Studien zu einem Geschichtsschreiber des 10. Jahrhunderts*, Stuttgart, 1985 ; J. Glenn, *Politics and History in the tenth Century. The World and Work of Richer of Reims*, Cambridge university press, 2004.

*fides*. Lui aussi en fait l'une des trois grandes vertus que se doit de posséder le gouvernant : « [...] ne doit être promu à la royauté que celui qui s'illustre, non seulement par la noblesse du corps, mais par la sagesse de l'esprit, celui que sa *fides* protège, que sa magnanimité fortifie » ([...] *quem non solum corporis nobilitas, sed et animi sapientia illustrat, fides munit, magnanimitas firmat*). Voilà ce que Richer fait dire, en juin 987, à l'archevêque Adalbéron de Reims dans le discours qu'il prête à ce dernier lors de l'ouverture de l'assemblée dont la tâche sera d'élire le successeur du roi Louis V. Et l'archevêque, pour disqualifier Charles de Lorraine au profit d'Hugues Capet, de souligner que « la *fides* ne régit pas » le prétendant carolingien<sup>9</sup>. *Animi sapientia, fides, magnanimitas* : nous sommes ici dans le droit fil de la tradition éthico-politique romaine<sup>10</sup> et la *fides* dont il s'agit est le comportement sincère et droit, notamment le respect de l'engagement pris, vertu essentielle, chez le gouvernant à la *fides* duquel, dans l'esprit de Richer aussi, est confiée la *res publica*.

Les deux journées d'études (octobre 2011 et octobre 2012) consacrées à la *fides* médiévale qui se sont tenues dans le cadre de l'Institut Catholique d'Études Supérieures de La Roche-sur-Yon ont permis d'approfondir la notion et d'évoquer, à travers diverses époques de ce long Moyen Âge et dans un cadre géographique très large – royaume franc, mais aussi Angleterre et Écosse, Germanie, Irlande, Islande et Espagne chrétienne –, l'un ou l'autre des multiples domaines de la vie politique et sociale dans lesquels la *fides* entre en jeu comme fondement de la relation à autrui : engagements contractuels ; procédures de solution des conflits au sein du monde nobiliaire ; gouvernement par conseil ; relations de sujets à prince, de prince à titulaires d'*honores* laïques ou de dignités ecclésiastiques, de vassal à seigneur ; relations de voisinage au sein des communautés d'habitants, grandes et petites, vie des métiers et des communautés universitaires. Quant à la *fides* au sens religieux, celle-ci, outre qu'elle détermine un système achevé de comportements sociaux et vient valider le statut juridique de la personne au sein du monde des croyants, peut s'avérer être source d'attitudes d'incompréhension entre

9 *Richerii Historiarum...*, éd. Hoffman, p. 238.

10 Sur les vertus du gouvernant au temps de l'empire, voir A. Wallace-Hadrill, « The emperor and his virtues », *Historia*, 30, 1981, p. 298-323. Sur *fides*, voir p. 323.

groupes humains, ainsi que le suggère la dernière des contributions proposées dans ce volume.

Yves SASSIER  
Université Paris-Sorbonne et ICES

Wojciech FALKOWSKI  
Université de Varsovie